



Awala-Yalimapo

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°11-13

Adoption plan de financement du 4^{ème} Nuit des Sanpula

Séance du 04/02/13 (Quorum non atteint)
Nouvelle Séance du 21/02/13
(Sans obligation de quorum)
Date de la convocation : 04/02/13

Membres en exercice : 15
Membres démissionnaires : 01
Membres présents : 06 votants : 06

L'en deux mil treize, le jeudi vingt un à dix sept heures quinze minutes, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FERREIRA, Maire.

PRESENTS : Jean-Paul FERREIRA, Maire - Félix TIOUKA, 1^{er} Adjoint - Liliane APPOLINAIRE, 2^{ème} Adjoint - Le conseiller : Alain GIPET - Stéphane APPOLINAIRE - Hervé ROBINEAU

ABSENTS : Eveline PERIGNY, 3^{ème} Adjoint - Alexis TIOUKA, 4^{ème} Adjoint - Les conseillers : Alain FREDERIC - Pascal AUGUSTE - David JEAN-JACQUES - Mirka ALEXANDRE - Laëtitia TIOUKA - Loick PAUL

SECRETARE DE SEANCE : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Mademoiselle Liliane APPOLINAIRE est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur le Maire expose : Que Fort du succès de la dernière rencontre, il convient dès maintenant d'acter l'édition de cette année. Le concept ne devrait pas changer, avec des chanteurs ou groupes qui seront invités à se produire, partageant leur large répertoire dans un esprit de fraternité culturelle ouverte. Des danseurs et danseuses pourront se joindre aux groupes. Chaque groupe se produira en alternance autour d'une programmation qui respectera le déroulement habituel. Le plan de financement prévisionnel se présente de la façon suivante :

Charges	Montant	Produits	Montant	%
4 ^{ème} Nuit des Sanpula (2013)	10 000 €	Leader	8 000 €	80
		Commune	2 000 €	20
TOTAL	10 000 €	TOTAL	10 000 €	100

Sur ces éléments, il invite les membres à en délibérer.

Le Conseil municipal,
Oui, à l'exposé du maire,

Après avoir délibéré ;

Décide la réalisation de la 4^{ème} Nuit des Sanpula.

Arrête le coût prévisionnel lié à cette opération à 10 000 €.

Approuve le plan de financement prévisionnel tel qu'établit ci-dessus.

Sollicite l'aide du partenaire comme indiquée dans le plan ci-dessus. Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits en tant que de besoin en dépenses et en recettes à des budgets en cours et suivants.

Autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toute décision nécessaire et à signer tout acte y afférent.



Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE DE AWALA-YALIMAPO

Jean-Paul FERREIRA

